

LA CR IX

DE SAINT-GILLES

N° 113 - novembre 2012

« Vous tous, marchez sous la croix et criez : "Toulouse"
C'est pour la croix que nous avons tout laissé,
pour que Toulouse soit toujours protégée du Ciel »

Raymond de Saint-Gilles

Piqûre de rappel

Le mois de novembre, est une période au cours de laquelle on entend parler de vaccin pour s'immuniser. J'en profite donc pour administrer une petite piqûre de rappel sur un sujet souvent jugé désagréable par la majorité, mais qu'il est pourtant nécessaire d'aborder. De plus, le retour du froid et de la grisaille me permet d'aborder le sujet de la tenue à l'église sans donner l'impression de viser quelqu'un en particulier. Je m'adresse en effet à tous, jeunes et moins jeunes. D'autre part, je ne pense pas m'être rendu odieux sur ce sujet depuis que je suis prier. J'en parle donc d'autant plus librement, et peut-être un peu franchement.

Mon observation sur la question de la tenue à l'église m'invite à traiter de deux aspects en particulier : le silence et la tenue vestimentaire. Dans les deux cas, le principe qui explique la position de l'Église et les règles qu'elle établit, est résumé par ces paroles de M. l'abbé Berto, écrites en 1968 : « La chapelle est un espace de charité. (...) Elle est la Maison de Dieu, elle est l'abri du Saint Sacrement, et surtout est le lieu du Sacrifice seul digne de la gloire divine. » Ce principe doit aussi guider notre manière de nous comporter en entrant dans l'église. Notre tenue en général dans le sanctuaire ne doit pas se régler par rapport au risque de recevoir une réflexion de la part d'un prêtre, mais bien en raison du Maître du lieu « qui sonde les reins et les cœurs ».¹

Je rappelle donc que la chapelle est un lieu de prière. Il convient donc d'y respecter le silence. Les salutations et les discussions n'ont pas leur place dans la nef d'une chapelle, mais plutôt sur le parvis ou dans une autre partie du bâtiment plus isolé. Si vous souhaitez donner des informations à vos voisins ou amis, ou si vous souhaitez les saluer d'une manière un peu prolongée, ayez la présence d'esprit de vous retirer dans un endroit où votre discussion ne rompra pas le silence du sanctuaire. Ceci vaut en semaine comme le dimanche.

Je pense qu'un effort est à entreprendre aussi pendant les messes. S'il est normal que les cris des petits enfants soient imprévisibles et donc par là même assez incontrôlables, en revanche il paraît anormal qu'un enfant trouble le silence pendant un office entier. Cela oblige, j'en conviens, à ce qu'un

des parents sorte de la chapelle avec l'enfant, parfois à plusieurs reprises au cours de la messe. Mais l'expérience prouve que ce moyen est efficace surtout lorsque l'enfant comprend qu'il ne sort pas pour aller jouer en récréation avec son père.

En ce qui concerne la tenue vestimentaire, je me contente de citer une loi, je dis bien une loi, issue du Droit Canon et qui rappelle les directives traditionnelles de l'Église sur le sujet : « les femmes doivent avoir la tête couverte et être vêtues modestement surtout quand elles s'approchent de la sainte table » (CIC 1917 n.1262 §2). Je crois qu'un effort peut être fait sur la première partie de ce canon. Il ne s'agit pas d'un caprice de votre prier. Si vous la contestez, puisqu'il s'agit d'une loi, le recours se fait à Rome ! Et puisqu'on demande cela aux femmes, je crois bon de rappeler aux hommes, d'une part l'exigence qu'ils ont eux-mêmes d'avoir une tenue correcte et non négligée, d'autre part leur devoir de chef de famille à faire respecter dans leur foyer cette loi ecclésiastique.

Modestie n'est pas synonyme de laideur ou laisser-aller. Pour les âmes de bonne volonté qui souhaitent des précisions je leur recommande la lecture de l'excellent numéro du *Seignadou* d'octobre dernier sur la question. Je me contente seulement de citer ce passage pour résumer ma pensée : « Combien d'argent nos jeunes et moins jeunes dépensent-ils pour se distraire ? ... Ne pourraient-ils en réserver un peu pour tenter d'être beaux, pour « permettre à Dieu de mettre sur notre visage quelque chose du sien » (R.P. de Chivré), en s'offrant peignes, rasoirs ou cravates, en choisissant jupes, robes et corsages simples et élégants, en prenant un peu de temps pour « s'endimancher » comme cela se disait autrefois si joliment, pour revêtir des tenues décentes, élégantes, soignées pour venir Lui rendre le culte qu'ils aiment Lui rendre ?

Qui oublierait son téléphone portable ? Et combien sont-ils qui oublient régulièrement leur missel, leur cravate ou leur mantille ? »¹

Abbé Philippe BRUNET

¹ *Le Seignadou* – octobre 2012, voir aussi « Du genre vestimentaire au gender », par M. l'abbé Régis de Cacqueray (Lettre aux amis et bienfaiteurs d'octobre 2012)

Questions sur la crise de l'Église

Fiche n°3 : points de repère sur le Concile Vatican II

En septembre nous avons commencé à présenter une série de fiches pouvant servir de repère pour comprendre le problème posé par le Concile Vatican II. Après une première fiche sur l'importance du lien entre la Foi et la vérité objective, l'éditorial du mois d'octobre rappelait l'atmosphère qui planait sur ce rassemblement d'évêques, savoir d'après Paul VI lui-même, un esprit « d'humanisme laïc et profane » qui envahit officiellement l'Église. Cet éditorial constituera la fiche n°2 de notre étude. À présent, et avant d'étudier en détails les erreurs du Concile dans les prochains numéros du bulletin, dans une fiche n°3, essayons aujourd'hui de donner une cartographie des documents de Vatican II. Nous verrons alors où sont cachées les erreurs qu'il professe depuis 1962.

Les dates

Le Concile Vatican II a été ouvert solennellement le 11 octobre 1962 par le pape Jean XXIII. Cette ouverture avait été précédée par la mise en place de commissions préparatoires dès 1960 et auxquelles Mgr Lefebvre à lui-même participé. Le Concile s'est déroulé en 4 sessions différentes jusqu'à la clôture de ce rassemblement le 8 décembre 1965 par le pape Paul VI. Chaque année, de septembre à décembre environ, les Pères conciliaires se rendaient à Rome pour participer aux sessions du Concile.

Les Sessions

Les deux premières sessions (1962 et 1963) sont principalement marquées par la mainmise des libéraux sur le déroulement du Concile. Les membres des commissions et les schémas préparatoires sont remplacés ; les principaux textes contenant les erreurs modernes sont présentés pour être discutés. Au cours de la troisième session, en 1964, le groupe du *Coetus Internationalis Patrum* dont Mgr Lefebvre deviendra secrétaire, est constitué. Il regroupe un certain nombre de Prélats, parmi lesquels Mgr de Castro-Mayer, qui veulent contrecarrer l'influence des libéraux et empêcher le Concile de devenir un bouillon de culte d'hérésies qui envahiront ensuite toute l'Église. Avec de faibles moyens techniques et une grande Foi, ils ont freiné tant bien que mal l'avancée du modernisme.

Les textes

On distingue trois groupes de textes adoptés par le Concile Vatican II : Les Constitutions, les décrets et les déclarations.

Il y a 4 constitutions : *Lumen gentium* sur l'Église, *Dei Verbum* sur la Révélation, *Sacrosanctum Concilium* sur la réforme liturgique et *Gaudium et spes* sur la relation entre l'Église et le monde. Ces

constitutions sont les textes les plus connus en général parce qu'ils sont les principaux issus du Concile.

Il y a 9 décrets. 5 d'entre eux portent sur les états de vie dans l'Église (évêques, prêtres, religieux et laïcs). Les 4 autres concernent les liens entre l'Église et ses membres ou les États. Le plus connu est le décret *Unitatis redintegratio* qui parle de l'œcuménisme.

Enfin Vatican II présente 3 déclarations dont *Nostra aetate* sur le dialogue interreligieux et *Dignitatis humanae* sur la liberté religieuse. Si vous ne connaissez pas la signification de ces termes, vous aurez l'occasion de comprendre en lisant la Croix Saint-Gilles au cours des mois prochains !

Faut-il rejeter tous ces textes ?

Dans son livre « Catéchisme de la crise dans l'Église »¹, l'abbé Gaudron répond à cette question en divisant les textes du Concile en trois catégories :

1 - ceux qui sont acceptables parce que conformes à la doctrine catholique.

2 - ceux qui sont équivoques c'est-à-dire qu'on peut comprendre correctement mais qui peuvent aussi être interprétés dans un sens erroné. Selon le jugement de Mgr Lefebvre, ces textes doivent être interprétés à la lumière de la Tradition.

3 - ceux qui ne peuvent pas être compris dans un sens orthodoxe. Les textes de ce troisième groupe ne peuvent pas être acceptés avant d'avoir été rectifiés.

Les erreurs du Concile

Les principales erreurs véhiculées par les textes conciliaires sont au nombre de 3. Les plus nocives sont la liberté religieuse et l'œcuménisme. On y ajoute l'enseignement sur la collégialité épiscopale qui détruit le principe d'autorité dans l'Église et touche au Primat du Pape sur l'Église.

Dans de l'œuvre du Concile, le grand danger est l'ambiguïté qui règne sur certains textes mais aussi, par voie de conséquence, sur l'ensemble des travaux. « Les équivoques ont été volontairement introduites dans les textes conciliaires pour tromper les Pères conservateurs. On les berçait d'illusions en insistant sur le fait que le texte ne voulait au fond rien d'autre que ce que l'Église avait toujours enseigné. Mais par la suite il fut possible de s'appuyer sur ces passages pour défendre des thèses tout à fait hétérodoxes. »²

À suivre ...

¹ Catéchisme de la crise dans l'Église, éd. *Le Sel*, chap. 4, n°29

² idem

Conférence de Mgr de Galarreta à Villepreux le 13/10/2012 (extraits)

(...) Je vais donc reprendre rapidement quelques faits pour m'expliquer, faire un petit peu l'histoire, à partir de la fin de la croisade du rosaire, cette croisade de prières dont l'objet était d'offrir 12 millions de chapelets, croisade qui s'est terminée à la Pentecôte de cette année. C'est après la fin de la croisade que nous avons reçu trois réponses coup sur coup de la part de Rome. À ce moment-là, il y avait la proposition (d'une déclaration doctrinale) de la Fraternité présentée au mois d'avril, et c'est après la Pentecôte que nous avons reçu une première réponse de la Congrégation pour la doctrine de la Foi.

Et dans cette réponse, les autorités romaines nous disaient clairement qu'elles rejetaient, qu'elles n'acceptaient pas notre proposition, et elles faisaient plusieurs corrections qui revenaient à nous dire : il faut accepter le concile Vatican II, il faut accepter la licéité de la nouvelle messe, il faut accepter le magistère vivant, c'est-à-dire elles qui sont les interprètes authentiques de la Tradition, donc elles qui disent ce qui est Tradition et ce qui n'est pas Tradition ; il faut accepter le nouveau Code, etc. Voilà leur réponse.

Ensuite, et j'estime que ce fut une réponse de la Providence, il y a eu la nomination de Mgr Müller. Ils l'ont nommé à la tête de la Congrégation pour la doctrine de la Foi, et aussi comme président de la commission Ecclesia Dei.

(...) C'est, disons, une vieille connaissance de la Fraternité, puisqu'il était évêque de Ratisbonne, diocèse où se trouve notre séminaire de Zaitzkofen, et que nous avons eu déjà avec lui des difficultés, des affrontements.

(...) Ensuite, avant le Chapitre général, notre Supérieur général avait écrit au pape pour savoir si vraiment c'était sa réponse, puisque en grande partie le problème que nous avons connu venait du fait qu'il y avait un double message de Rome.

Certaines autorités nous disaient : la réponse de la Congrégation de la Foi est officielle, ils font leur travail, mais vous n'en tenez pas compte, il faut la classer ; de toute façon nous voulons un accord, nous voulons vous reconnaître tels que vous êtes.

Mais la réponse de la Congrégation de la Foi et la nomination de Mgr Müller n'allaient pas dans ce sens, dans le sens du deuxième message. Aussi pour en avoir le cœur net, Mgr Fellay a écrit au pape afin de savoir si c'était vraiment sa réponse, sa pensée. Et juste avant le Chapitre, pendant la retraite qui a précédé, Monseigneur a reçu une réponse, – c'était la première fois qu'il y avait une réponse du pape à Mgr Fellay –, et il nous a dit à table dimanche, à la fin de la retraite : voilà, j'ai reçu une lettre du pape où il confirme que la réponse de la Congrégation de la Foi est bien sa réponse, qu'il l'a approuvée. Et il rappelle, en les ramenant à trois points, leurs exigences, leurs conditions *sine qua non* pour une reconnaissance canonique :

1. reconnaître que le magistère vivant est l'interprète authentique de la Tradition, c'est-à-dire les autorités romaines ;
2. que le concile Vatican II est en parfait accord avec la Tradition, qu'il faut l'accepter ;
3. que nous devons accepter la validité et la licéité de la nouvelle messe.

(...) Autrement dit, vous voyez que sur tout l'essentiel de notre combat – ce combat des deux cités, des deux esprits – il fallait céder et trahir. Alors évidemment, sur ce point, la divine Providence nous avait tracé le chemin du Chapitre. C'était Rome qui disait : non, on reste sur le plan doctrinal, et vous acceptez tout ce que vous avez rejeté jusqu'à présent.

Le Chapitre général (9-14 juillet 2012)

Ensuite il y a eu le Chapitre, je ne peux pas vous donner trop de précisions, on est tenu au secret, mais Mgr Fellay lui-même a déjà fait connaître certaines choses, et il y a des éléments qui ont été indiqués dans la Déclaration finale, ce sont les conditions que vous connaissez. Ce que je peux vous dire, c'est que la divine Providence nous a assistés pendant le Chapitre d'une façon claire et tangible.

Cela s'est très bien passé, je vous le dis tout simplement, nous avons pu parler tranquillement, librement, ouvertement, nous avons pu aborder les problèmes cruciaux, (...). Nous avons pris tout le temps nécessaire pour discuter et nous avons confronté les points de vue, comme il sied entre membres d'une même congrégation, d'une même armée. (...) Le chapitre s'est passé comme je vous le dis, et je pense que nous avons vraiment tiré des leçons utiles des épreuves que nous avons eues, même si ce n'est pas parfait, ce qui est un autre aspect dont il faut tenir compte. (...)

Selon moi, nous avons vraiment surmonté la crise, nous l'avons dépassée, et comme il fallait, surtout dans les mesures pratiques, grâce aux discussions qui nous ont permis de clarifier entre nous des points, de bien peser les arguments, sous tous les aspects, de les trier, d'arriver à une plus parfaite clairvoyance, lucidité sur la situation, ce qui est l'avantage des épreuves si l'on en tire des leçons. À partir de ces discussions extrêmement importantes et riches, nous avons établi des conditions qui pourraient permettre d'envisager hypothétiquement une normalisation canonique et à ce propos, si vous réfléchissez bien, ce qui a été fait revenait à prendre toute la question doctrinale et liturgique, pour en faire une condition pratique.

Les conditions à une éventuelle normalisation canonique

C'est sûr, que comme je vous le disais, ce n'est pas parfait, et nous-mêmes nous avons vu assez rapidement après, que la distinction entre conditions *sine qua non* et conditions souhaitables n'était pas très juste, ni... souhaitable. En fait, pour nous, parmi les conditions que nous avons indiquées comme

souhaitables, il y a des conditions *sine qua non*, mais plutôt dans l'ordre pratique, canonique, concret. Ces conditions, la Maison générale de la Fraternité les avait déjà demandées à Rome, et pour la plupart – après des démêlés multiples, des allers et retours nombreux –, Rome était prête à les concéder, et même actuellement. Mais le but du chapitre, son souci était de bien définir non pas ce qui est une conséquence, ce qui va s'ensuivre, mais l'essentiel préalable que nous n'avions pas bien défini jusqu'à présent. Autrement dit, dans le cas de figure d'un pape, d'un prochain pape qui voudrait vraiment faire un accord avec la Fraternité, quelles sont les conditions d'ordre doctrinal, qui touchent à la doctrine, à la fidélité à la Foi, à la Tradition, à la confession publique de la Foi, et même à la résistance publique opposée à ceux qui diffusent les erreurs, même s'agissant d'autorités ecclésiastiques. C'est sur ce point que nous avons défini avec beaucoup de précision les deux premières conditions *sine qua non*.

Et il est évident que tout est là.

(...) **Des conditions en vue du bien que nous pourrions faire dans l'Église**

Ensuite, comme je vous le dis, c'est grâce à ce que nous avons vécu, les épreuves, les discussions, quelquefois les contradictions, que nous sommes arrivés à une meilleure compréhension de la réalité, à une meilleure définition. La position de la Fraternité est beaucoup plus précise et lucide maintenant qu'il y a six mois.

(...) Aussi dans l'éventualité d'un pape qui n'aurait pas la conviction, la force ou les moyens de redresser lui-même la situation actuelle de l'Église, dans cette crise de la Foi il pourrait très bien se servir de nous comme fer de lance, il pourrait très bien nous donner les conditions requises pour que nous puissions, nous, être le fer de lance contre cet abcès. Et d'ailleurs, en réfléchissant bien, si un pape un jour nous accorde ces conditions, c'est lui qui portera le premier coup contre l'édifice du concile Vatican II et de l'Église conciliaire, car de ce fait il admettrait déjà que le Concile contient des erreurs, qu'on peut le refuser et qu'il faut revenir à la Tradition. Sitôt qu'un pape prendrait en considération ces conditions exigeantes, presque impossibles à vue humaine, il y aurait la guerre dans l'Église conciliaire. La soi-disant Église conciliaire serait dynamitée, c'est clair. C'est pour cette raison qu'à nos yeux les questions canoniques sont bien un petit peu des détails. Car si un pape veut bien nous concéder les deux premiers points, c'est qu'il est prêt à nous concéder tout, y compris au plan canonique, et nous allons le demander, bien sûr.

(...) Il n'y a pas que la Foi à garder, il n'y a pas que la confession de la Foi. Il y a la vraie charité, il y a l'amour, il y a la prudence, il y a la force, il y a l'amour de la Sainte Église. Nous, nous sommes catholiques et nous entendons rester totalement catholiques, et pour cela il ne suffit pas de garder la Foi.

En conclusion, je pense que nous avons trois étoiles, trois luminaires qui nous ont précédés et qui peuvent nous guider sans risque de nous égarer dans la

doctrine, la prudence, l'esprit catholique. Ces trois personnalités sont le cardinal Pie, le pape saint Pie X et Mgr Lefebvre, chacun d'entre eux était tout à fait adapté à son époque, de même tout à fait adapté aux besoins de l'Église, avec des styles différents, des qualités différentes, mais aussi avec combien de qualités semblables, qui sont nécessaires précisément aujourd'hui, dans le combat de la Foi.

**Dimanche 25 novembre
à la chapelle ND du Férétra**

Visite du Supérieur de District

M. l'abbé de Cacqueray nous fera l'honneur de sa présence au prieuré et célébrera la messe solennelle à 10h30 à la chapelle du Férétra.

Samedi 23 novembre

14h à 18h

& Dimanche 24 novembre

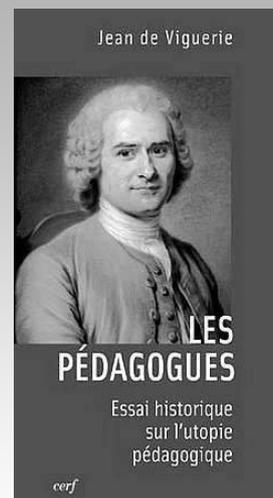
10h à 17h

**MARCHÉ DE NOËL
à l'école Saint-Jean-Bosco**

détails cf. les éphémérides p.8

Avec la présence de M. l'abbé de Cacqueray, Supérieur du District de France

**Mardi 27 novembre à 19h30
à l'école Saint-Jean-Bosco**



**« Les Pédagogues »
Conférence donnée par
M. Jean de VIGUERIE**

Pour joindre les prêtres du prieuré

M. l'abbé Brunet :

06 85 74 94 89 / abbe.brunet@laposte.net

M. l'abbé Fernandez :

06 52 87 49 86

M. l'abbé de Lassus :

06 40 50 15 45 / delassusjean@gmail.com

LA PUISSANCE DE LA MÉDAILLE MIRACULEUSE

Le 27 novembre prochain, nous célébrerons la fête de la Médaille Miraculeuse. Les témoignages sont très nombreux au sujet des miracles certains, tant spirituels que physiques, obtenus grâce au port de cette médaille. Il suffit simplement quelquefois de la simple bonne volonté de la porter. Voici une lettre reçue récemment, à ce sujet : *Je viens vous faire part d'une très grande grâce. Mon père pourtant très âgé, n'avait de soucis que pour cette terre. Puis un jour, il tombe malade. Alors, après avoir prié, fait pénitence, je lui offre une médaille miraculeuse qu'il accepte volontiers. Je lui demandais seulement de l'embrasser de temps en temps et moi je disais la prière : « Ô Marie, conçue sans péché... » Eh bien, il a reçu les derniers sacrements avant sa mort, et lorsque j'allais le voir, il me parlait du Ciel, de l'éternité. Il était tout à fait résigné ; ce n'était plus le même homme.*

Que notre Maman du Ciel soit bénie, elle qui assiste si bien ses enfants au moment de la mort.

CE QU'IL EN COÛTE

Deux jeunes gens causaient entre eux. L'un d'entre eux venait de se convertir et de rejoindre l'Église catholique. Il avait reçu le sacrement de baptême le samedi de Pâques dans la belle église saint Nicolas du Chardonnet. C'était durant la Veillée pascale. Il dit à l'autre : *« Si tu savais comme je suis heureux depuis que je me suis fait baptiser.*

- *Oui, répondit l'autre, je le vois bien et je voudrais être comme toi ; mais je suis arrêté par la pensée de tout ce qu'il me faudrait laisser pour me convertir. Ah ! Il en coûte de se donner à Dieu ! »*

Un fidèle passait par là. Il avait entendu cette dernière phrase. S'approchant, il dit : *Vous affirmez qu'il en coûte de se donner à Dieu, c'est vrai ! Mais veuillez considérer ce qu'il en coûte de rester loin de Lui. Faites le compte, et agissez après cela !*

HUMOUR

Un curé très pauvre, habitant un presbytère misérable, est réveillé une nuit par un cambrioleur : *« Pas un geste ou je tire ! Hurlé le malfaiteur dans l'obscurité. Je cherche de l'argent.*

- *Laissez-moi me lever et allumer la lumière, dit le curé au voleur, si vous permettez, je vais chercher avec vous ! »*

LE SPÉCIALISTE DU DÉCOURAGEMENT

Saint François de Sales explique dans une lettre à sainte Jeanne de Chantal que le démon est un spécialiste du découragement. Il aime bien susciter en nous maintes peurs et inquiétudes pour saper nos forces morales. L'ennemi, écrit-il, veut nous décourager pour que nous abandonnions la lutte ainsi que nos bonnes résolutions. En fait, il voudrait remplir notre cœur de tristesse et de doutes pour affaiblir notre capacité de résistance. Il suffit de barricader la porte de notre cœur, de ne pas laisser abattre les murailles de nos résolutions et de vivre en paix pour que l'adversaire soit mis en fuite. Allons nous réfugier, conseille-t-il, sous le manteau de la Vierge Marie et si nous persévérons avec patience, nous serons délivrés.

Il faut faire comme sainte Thérèse qui avait accroché sur un mur de sa cellule une feuille de papier, avec ces mots : je ne me découragerai jamais.

LA COMMÉMORAISON DE TOUS LES FIDÈLES DÉFUNTS

Le 2 novembre, nous célébrons la commémoration de tous les fidèles défunts. Cette célébration remonte à saint Odilon, abbé de Cluny. Après avoir fêté l'Église triomphante le 1^{er} novembre, nous nous tournons vers l'Église souffrante du Purgatoire. Benoit XV en 1915 a autorisé les prêtres à célébrer trois messes ce jour là : une à une intention privée, une pour les âmes du Purgatoire, une aux intentions du Souverain Pontife. En ces jours-là les masses se rendent aux cimetières pour visiter les tombes de leurs défunts et les fleurir. Sans doute, c'est là un témoignage sincère de piété filiale. Mais quel soulagement ces fleurs et ces couronnes procurent-elles au défunt ? Le saint sacrifice de la messe, les bonnes œuvres, la prière, les indulgences, voilà autant de moyens efficaces pour atteindre nos chers disparus et les soulager. Voilà à quoi ils aspirent. Pour rechristianiser la visite des cimetières en ces jours et encourager les fidèles à prier pour les défunts dans ces lieux sacrés, l'Église accorde chaque jour du 1^{er} au 8 novembre une indulgence plénière aux conditions ordinaires, applicable seulement aux âmes du Purgatoire à tous les fidèles qui visitent un cimetière et prient – ne fut-ce que mentalement – pour les défunts. Les conditions ordinaires d'une indulgence plénière sont : confession dans les 8 jours avant ou après, communion, 1 pater et 1 credo, 1 Pater et 1 Ave aux intentions du Souverain Pontife.

AUTOCAR POUR LE 18 NOVEMBRE 2012



**POUR DÉFENDRE
le MARIAGE,
la FAMILLE
et LE DROIT POUR CHAQUE
ENFANT
À UN PÈRE ET UNE MÈRE**

Tous à PARIS

**Manifestation nationale
du Ministère de la Famille
jusqu'à l'Assemblée Nationale
Le 18 NOVEMBRE 2012 à 14 h 30**

Départ en car depuis :

Montréal-de-l'Aude, Toulouse et Caussade

Départ samedi 17 novembre en soirée

Retour dans la nuit du dimanche 18 novembre

Tarif A/R: Adultes : 30 € - Étudiants : 20 €

Renseignements et Inscriptions:

J.P. PACHE : 05 61 83 07 10

(Si répondeur, laissez clairement vos coordonnées)

ou courriel: f.pache@orange.fr

**Neuvaine réparatrice
9 au 17 novembre**

Vendredi 9 novembre à 17h30 au Férétra : Heure Sainte devant le Saint Sacrement exposé pour demander au Ciel que les lois immorales prévues par le gouvernement ne soient pas votées.

Du 9 au 17 novembre : récitation quotidienne de la prière « Auguste Reine des Cieux » à Notre Dame.

(Texte disponible sur la table de presse)

La petite chronique du prieuré

5 & 6 octobre : pour la première fois depuis la rentrée scolaire, les prêtres de Montpellier, Toulouse et Caussade se sont retrouvés auprès des confrères de St-Joseph-des-Carmes pour une réunion de doyenné. M. l'abbé de Cacqueray avait fait le déplacement pour présider cette récollection. Ce fut aussi l'occasion de faire le point sur l'apostolat effectué dans la région.

6 & 7 octobre : les louveteaux et les scouts, certains avec un uniforme encore tout neuf, effectuent leur première sortie dans la nature. Les plus vieux loups montent à la troupe et de jeunes « sizeniers » prennent du galon. Chacun repart avec bonne humeur après ces activités en plein air.

13 octobre : c'est en grand nombre que les fidèles de Castres se déplacent pour une après-midi de travaux à la chapelle du Sacré-Cœur. Cette foule s'active tellement bien que ces travaux terminent plus tôt que prévu. Notamment les statues trouvent une place de choix dans la nef grâce aux nouveaux socles en bois réalisés pour leur servir de piédestal. Ces nouvelles places mettront à l'honneur les saints vénérés à Castres et favoriseront la dévotion des fidèles en même temps que l'esthétique de la chapelle. Un grand merci aux bienfaiteurs et aux travailleurs.

17 & 18 octobre : une armée de balais et d'aspirateurs, tenus par de généreuses bénévoles et sous le commandement de Mme Lebourg, investissent le prieuré pour le grand ménage du bâtiment. Après une matinée de reconnaissance du terrain, elles pourront maintenant se répartir par groupe successif et assurer l'entretien du prieuré tout au long des mois. Nos sincères remerciements à toutes celles qui acceptent ainsi, pour le bon ordre du prieuré, d'ajouter périodiquement à leur quotidien ces tâches ménagères.

20 octobre : en ce samedi un peu gris, avouons-le, les membres du Tiers-Ordre de la Fraternité Saint-Pie X se réunissent au prieuré pour une récollection. Ils renouent avec une organisation qui avait été quelque peu mise de côté avec les années. Attentifs à la prédication donnée par l'abbé Brunet et l'abbé Fernandez, ils ont pu profiter de ce temps de prières et de silence, silence joyeusement rompu au moment du goûter de clôture de cette réunion.

23 octobre : alors que le permis de construire pour les travaux au prieuré est déposé en Mairie depuis une quinzaine de jours, l'architecte commande une étude de sol pour prévoir les fondations de la future construction. Ainsi au cours de cette journée, tel un gryère, le terrain est percé de nombreux trous pour les relevés géologiques. Mais cela devrait permettre de construire sur le roc, non sur le sable !

ÉPHÉMÉRIDES DU MOIS DE NOVEMBRE 2012

	Notre-Dame du Férétra TOULOUSE	Prieuré St Dominique GRAGNAGUE	Chapelle du Sacré-Cœur CASTRES
jeudi 1^{er} novembre Fête de tous les Saints	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée		10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
vendredi 2 novembre Commémoration de tous les fidèles défunts <i>1^{er} vendredi du mois</i>	17h30 : Heure Sainte & confessions 18h30 : messe chantée	11h30 messe basse	17h30 confessions 18h messe basse
samedi 3 novembre de la Sainte Vierge <i>1^{er} samedi du mois</i>	15h : permanence du prêtre (abbé Brunet) 17h Office du Rosaire 17h30 : messe basse	11h30 messe basse	17h30 confessions 18h messe basse
dimanche 4 novembre 23 ^{ème} dimanche après la Pentecôte	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée		10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
lundi 5 novembre de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		
mardi 6 novembre de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	11h30 messe basse	
mercredi 7 novembre de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		
jeudi 8 novembre de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		
vendredi 9 novembre Dédicace de l'Archibasilique du Très Saint Sauveur	17h30 : Heure Sainte & début de la neuvaine de réparation contre les lois immorales en discussion 18h30 : messe basse		
samedi 10 novembre St André Avellin, confesseur	15h : permanence du prêtre (abbé Fernandez) 18h30 : messe basse		
dimanche 11 novembre 24 ^{ème} dimanche après la Pentecôte	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée		10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
lundi 12 novembre St Martin 1 ^{er} , pape et martyr	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		
mardi 13 novembre St Didace, confesseur	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		
mercredi 14 novembre St Josaphat, évêque et martyr	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	11h30 messe basse	
jeudi 15 novembre St Albert le Grand, évêque, confesseur et docteur	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		
vendredi 16 novembre Ste Gertrude, vierge	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		
samedi 17 novembre St Grégoire le Thaumaturge, évêque et confesseur	15h : permanence du prêtre (abbé de Lassus) 18h30 : messe basse		
dimanche 18 novembre 25 ^{ème} dimanche après la Pentecôte	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée		10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
lundi 19 novembre Ste Elisabeth de Hongrie, veuve	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		
mardi 20 novembre St Félix de Valois, confesseur	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	11h30 messe basse	
mercredi 21 novembre Présentation de la Très Sainte Vierge Marie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	11h30 messe basse	

jeudi 22 novembre Ste Cécile, vierge et martyr	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	11h30 messe basse	
vendredi 23 novembre St Clément 1er, pape et martyr	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		
samedi 24 novembre St Jean de la Croix, confesseur et docteur	15h : permanence du prêtre (abbé Fernandez) 18h30 : messe basse		
dimanche 25 novembre Dernier dimanche après la Pentecôte	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée		10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
lundi 26 novembre St Silvestre, Abbé	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		
mardi 27 novembre de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	11h30 messe basse	
mercredi 28 novembre de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	11h30 messe basse	
jeudi 29 novembre de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		
vendredi 30 novembre St André, apôtre	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		
<i>Récollecion de l'Avent (messe à 11h30 à l'école St Jean-Bosco)</i>			
samedi 1^{er} décembre de la Sainte Vierge <i>1^{er} samedi du mois</i>	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		17h30 confessions 18h messe basse
dimanche 2 décembre Premier dimanche de l'Avent	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée		10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée

Samedi 23 novembre
14h à 18h
& **Dimanche 24 novembre**
10h à 17h

MARCHÉ DE NOËL à l'école Saint-Jean-Bosco

Marché de Noël décorations,
santons, couronnes de l'Avent
Stands bijoux, brocante, livres,
CDs, vins, cadeaux, articles
religieux, etc.

Animations jeux, restaurations,
grillades, salon de thé, dégustations

Avec la présence de M. l'abbé de
Cacqueray, Supérieur du District de
France

Mardi 27 novembre
à 19h30
à l'école Saint-Jean-Bosco

« Les Pédagogues »

Conférences donnée par
M. Jean de VIGUERIE

Mercredi 28 novembre
de 10h à 18h
au Prieuré Saint-Dominique
à Gragnague

Adoration perpétuelle

Adoration du Saint Sacrement dans
les maisons de la FSSPX organisée
aux intentions suivantes :

- 1 - victoire sur les ennemis intérieurs
et extérieurs de l'Église ;
- 2 - conversion de Rome et des
évêques ;
- 3 - sanctification des prêtres et des
candidats au sacerdoce ;
- 4 - éveil des vocations sacerdotales
et religieuses

Vous pouvez venir assurer un temps
d'adoration du TSS au cours de cette
journée et prier à toutes ces intentions
ainsi qu'à vos intentions personnelles.

S'inscrire sur la feuille affichée au
Férétra ou au prieuré. Il faut au moins 3
personnes à chaque heure d'adoration

Samedi 1^{er} décembre
Récollecion de l'Avent
De 10h à 17h

à l'école Saint-Jean-Bosco
14 rue des Artistes - 31200 Toulouse

- 10h conférence
- 11h30 messe
- 14h conférence
- 15h conférence
- 16h Office du Rosaire
(Chapelet récité devant le Saint
Sacrement exposé)

Carnet paroissial

Baptêmes :

Camille MEIGNIOT, le 20 octobre à
Toulouse

Marcelle GONDI, le 21 octobre à
Toulouse

Sépultures :

M. Marcel MICHAUD, le 3 octobre
à Toulouse

Mme Myriam CALVET-BOSC, le
25 octobre à Toulouse

Prieuré saint Dominique
2245 av. des Platanes
31380 GRAGNAGUE
tél. : 05 61 74 27 93

N.D. du Férétra
Place saint Roch
TOULOUSE
tél. : 05 61 55 42 88

Chapelle du Sacré-Coeur
24 rue Mahuziès
81100 CASTRES
tél. : 05 63 72 15 66

École Saint-Jean Bosco
14 rue des Artistes
31200 Toulouse
tél. : 05 61 57 32 50